

**AVENANT A L'ACCORD RELATIF AUX CONDITIONS DE RECRUTEMENT
DE CERTAINS COLLABORATEURS
AU SEIN DE LA MISSION SEINE NORD EUROPE**

Entre **Voies navigables de France**

dont le siège social est situé 175, rue Ludovic Boutleux à Béthune (62400), représenté par Thierry DUCLAUX en sa qualité de Directeur Général,

D'UNE PART,

et les organisations syndicales suivantes :

Syndicat CFE-CGC représenté par son délégué syndical, Dominique THOMAS

Syndicat CFDT des Transports de l'Artois et du Douaisis représenté par son délégué syndical, David MORESKH

Syndicat FO représenté par son délégué syndical, Patrick ROSEREAU

D'AUTRE PART,

PREAMBULE

En application de l'article 2 de l'accord relatif aux conditions de recrutement de certains collaborateurs au sein de la mission Seine Nord Europe du 22 avril 2009, il a été convenu d'apporter les adaptations suivantes.

ARTICLE 2 **Modifié** – Champ d'application de l'accord

La liste des postes entrant dans le champ d'application de l'accord portant sur les conditions de recrutement de certains collaborateurs au sein de la mission Seine Nord Europe est complétée des deux postes suivants :

- Un responsable montage d'opérations d'aménagement ;
- Un chef du pôle développement.

Le reste est sans changement.

Le présent avenant sera déposé par la direction de l'établissement en 5 exemplaires originaux (dont un en version électronique) à la direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle et un exemplaire au secrétariat-greffe du conseil de prud'hommes.

Un exemplaire original de l'avenant sera remis aux parties signataires.

Une copie de l'avenant sera adressée aux délégués du personnel et aux membres du comité d'entreprise.

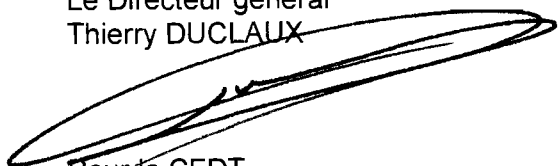
Une information sera donnée au personnel sur intranet.

Fait à Béthune, en 10 exemplaires

Le


28 JUIL. 2009

Le Directeur général
Thierry DUCLAUX



Pour la CFDT
David MORESKH

Pour la CFE-CGC
Dominique THOMAS



Pour FO
Patrick ROSEBEAU

